

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 18

Artikel: Lausanne du XVIe au XVIIIe siècles : [1ère partie]
Autor: Blanc, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

IL Y A CENT ANS

Examens d'admission :

LES personnes qui veulent introduire leurs enfans dans la cinquième classe du Collège académique sont prévenues qu'elles doivent les amener dans la salle des leçons de cette classe, munis de leur extract de baptistaire, le 19 mai, à 7 heures du matin. Les enfans doivent lire couramment, pouvoir écrire sous dictée et avoir huit ans révolus dès le 30 avril dernier.

P. Bridel, faisant les fonctions de principal du Collège académique, et par ceci encore, dans un autre genre, bonheur des petits et grands :

« MM. Schweizer, père et fils, de Zurich, auront l'honneur de donner mercredi soir 12 mai, à 8 ½ heures, sur la place de Montbenon, le spectacle d'un grand feu d'artifice, de pièces très variées, dont le principal sera le bombardement de Copenhague. Cette pièce exécutée avec des grenades et des fusées à la Congrève produit le plus grand effet et est une image assez vraie du terrible spectacle que cette ville éprouva en 1807 » (bombardement par les Anglais, sans déclaration de guerre).

Il a été perdu, depuis huit jours, près le crible on disait aussi criblet, Ré.) de la fontaine de Bourg, un fiche simple de percale, à col, garni d'une mousseline et d'une petite dentelle de Valenciennes.

Dimanche, perdu un couteau presque neuf, sur Montbenon ou aux environs et dans la ville et Montmeillan.

La réunion annuelle de la Société de Bible du canton de Vaud, publique pour les personnages des deux sexes, aura lieu le jeudi 6 mai, au Collège, dans l'ancien temple allemand, à 11 ½ h.

C'est en mai 1824 que paraît chez les frères Blanchard, imprimeurs-libraires, le Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud, par Louis Levade, docteur en médecine et membre de plusieurs sociétés savantes. 1 vol. grand in-8° avec atlas in-4°. Broché fr. 10.



LE COUNET A LA MÈRE PETDELAO

Mére Petdelao l'avai on counet, on gal counet bllianc, avoué dâi z'orolhie de damuzalla et onna quava copâje franc et rebibolâje, que l'étai ma fai bin dzaintya. Ie dyo dzaintya po cein que clli counet l'étai onna counetta.

Clli counetta n'avai jamé èta maryâje et l'étai onca damuzalla. Cein l'eimbétâve prâo su et s'étai messa à eingraissi de dêlao que, ma fai, lâi èta vagnâ onna bedaine de conselié. A la fin dâi fin, la mère Petdelao s'étai décidâje à bailli on boun'ami à sa counetta et l'étai zuva queri on père vè lo vesin. Clli vesin ètaion on bin boun hommo qu'on lâi désâi Zabulon et l'avai justameint on père counet que son pâi l'étai

asse bllianc que cllique à la mère Petdelao et que lâi ressemblâve quemet duve gotte d'igui de cerise, hormi onna petita differeince.

Dan la mère Petdelao va sè recomandâ ào père Zabulon po que lâi prêteye son père counet bllianc. Justameint Zabulon volâive lo tyâ po lo medzi, mâ pouâve pas refusâ à la mère Petdelao de lo laissi maryâ devant de l'escofii.

Lê dôu dzouveno sè sant dan maryâ et lè dzennlie que lè guegnivant l'ant adi preteindu que l'avant zu onna galéza lenâ de mâ. Assebin quand lo père Zabulon l'e vegnâ requeri son père l'a trovâ la counetta qu'etâi po pliorâ de vére parti son hommo. Heureusameint que n'a jamé su que l'a passâ l'armâ gautse ein arre-veint à l'ottô et que lo père Zabulon ein a fê on fricot.

Du ci dzo la mère Petdelao ne manquâva jamé, ti lè matin, de veni vère se son lapin n'avai pas fê lè petit tundu la né.

S'eimpacheintâve de vère sa counetta accutsi, mâ lè dzor et lè senanne passâvant et lâi avâv rein de novi.

— Père Zabulon, que dèmeande on dzor la mère Petdelao, guiéro lè counet portant-te ?

— On mài, so repond Zabulon. Sarai po demeinde que vint.

Et lo dèmeindez arre tot bounameint sein sè pressâ entre lo decando et lo delon, mâ lè petit étant oncora dein lè niolan dâo Rhoûno, quand bin la mère Petdelao latsive pas sa counetta d'on pas po itre la premiêre à bailli lo bondzo à la portâje.

Ti lè dzor lâi preparâve dâo brasson justo tsaud po que l'aussé dâo laci quand lo momeint sarai que, mâ ti lè dzor lo retsaudâve po rein.

Et lo père Zabulon, que lâi compregnâi pe rein dèmeandâve :

— S'è-te traissa dâi pâi, parce que, vo sède, clîlio bite fant lâo nid quemet dâi dzein ?

Mâ l'autro mài l'étai eintannâ du grand temps et la bête sè dèpliemâve pas et medzive quemet on teryâo ào banquet de l'abbayi.

La senanna d'apri, adi rein. L'étai épouâirão tot parâi qu'onna bite dinse pouesse passâ six senanne du la noce sein itre oncora mère counetta. Lo père Zabulon revagnâi tote lè vêprâi prendre dâi novalle et trovâve que clli lapine l'avai tot parâi crôtie tita.

On coup, ie vint onm'idée ào père Zabulon, l'eimpougne la counetta pè lè z'orolhie et la rita, lâi soffle dèslo lo veintre po fére sè clinnâ lè pâi, mouette oquie dein sa barba et fâ dinse à la mère Petdelao :

— Tè rondzâi pi ! On s'è trompâ. On a tyâ la counetta ! Stisse l'e bo et bin mon père ! Tonneau !

Marc à Louis.

Réciprocité. — Un créancier vient réclamer son argent chez M. Prodigue. Celui-ci le reçoit très poliment et tâche de détourner la conversation par des amabilités.

— Enchanté de vous voir, laissez-moi vous faire les honneurs de la maison. Venez par ici. Vous voyez, là-bas, dans le jardin, cet enfant : c'est mon petit Toto. Et cet automobile devant la porte, c'est mon petit auto.

Le créancier, tirant ses notes. — Très bien, très bien ! mais à mon tour, permettez que je vous présente mes petits totaux.

LAUSANNE DU XVI^e AU XVIII^e SIÈCLES

L'An dernier, l'assemblée annuelle de l'Association du « Vieux-Lausanne », que préside M. G.-A. Bridel, après avoir liquidé les questions statutaires, a entendu une très savoureuse causerie de M. le Dr André Guisan, médecin à Lausanne, causerie dont le rapport du comité sur l'exercice 1923 publie un résumé. En voici quelques extraits qui intéresseront sûrement un grand nombre de nos lecteurs.

En fouillant les anciens « manuaux », en s'aidant des notes manuscrites du président Du-mur déposées au Musée du Vieux-Lausanne, à l'Evêché, M. le Dr Guisan a tracé un original et vivant tableau de la vie lausannoise du XVI^e au XVIII^e siècles, au point de vue de la voirie, de la police des denrées, de la rue, et du feu, qui touchent de près, on le sait, à l'hygiène publique.

Aux XVI^e et XVIII^e siècles, enserrée dans ses murailles et fermée de portes, Lausanne n'est qu'un gros bourg aux habitudes à demi campagnardes et qui sent encore l'écurie. Le bétail y est nombreux. Vaches, chevaux, ânes et juments, moutons et pourceaux, chèvres à la dent destructrice y circulent souvent dans les rues, endommageant vignes et cultures. Les « buatons » ne sont pas rares.

En 1594, on fait défense aux locataires des cloîtres de « garder pourceaux en leurs chambres, afin qu'ils n'entrent pas au temple » ; en 1599, on établit un « patifou » (garde) avec mission de chasser du temple les chiens et pourceaux. Tandis que les « prines bestes » (petit bétail) prennent leurs ébats dans les cours et les charrières bourbeuses, les « armailles » (bêtes bovines) passent et repassent dans les rues allant à l'abreuvoir ou rentrant à l'étable. Les belles courtines n'étaient pas rares. Lausanne était en plein vignoble : on y fossoyait, on taillait, on y effeuillait la vigne.

En 1570, le Conseil ordonne, inutilement d'ailleurs, d'ôter les fumiers qui sont par les charrières.

De nombreux moulins se trouvaient le long du Flon : moulin du Château, ou du « Jadi évêque », et de l'Hôpital, au bas du Calvaire, de Couvaloup, sous la porte St-Maire, du Creux, près de la porte St-Martin, des Etuves, au-dessous du Grand Hôpital « des Escorchiouys » (abattoirs), au bas des escaliers de la « Petite Roche », de la Riettaz, derrière la maison de ville du Pont, de la Raisse (scie) ou de Pépinet, des côtes de Montbenon. Des ânes y portent les sacs de blé ou de farine ou le sable du lac nécessaire aux bâties. Un jour, dix-sept de ces ânes ravagent un champ de blé. En 1672, Lausanne est encore un village. Il possède des granaries où, dès l'aube, les fléaux battent le blé en cadence jusqu'à ce que les Conseils interdisent ce fatigant tapage. Outre les fumiers et les « buatons » qui y empêstent l'air, les « nuisances humaines » coulaient sur la voie publique. En 1596, le Conseil ordonne aux particuliers du Bourg de reconstruire leurs privés, de creuser des puits et d'établir des conduites allant se déverser loin du chemin public. Il en est de même

des propriétaires de Pépinet. Déjà, en 1565, le règlement oblige les particuliers à nettoyer la rue et d'entretenir les pavés au droit de leurs immeubles tous les samedis. La ville engageait des « pavissieux » ou paviseurs, à forfait ou à la journée, en leur accordant (1696), un justaucorps, une paire de chausses, des bas de couleurs. Les fontaines publiques étaient nombreuses : chaque « bannière » (quartier) avait la sienne. On les entretenait avec soin. Jusqu'au milieu du XVI^e siècle et plus tard encore, leurs bassins étaient en bois de chêne ou de vuarne. C'est en 1576 qu'apparaissent les premières fontaines en pierre. En 1584, on dote la fontaine de St-Pierre ou de Bourg d'une statue de la *Patience*, et celle de la Palud d'une statue de la *Justice* dues l'une et l'autre à Jacques Berrod, faiseur de figures de fontaines, de Cressier, près le Landeron, et livrées le 13 juillet 1585 pour le prix de 450 florins.

Le 22 septembre 1676, un peintre de Vevey, de Rameru, fait remettre en couleur, par sa fille, la statue de la Justice. En 1780, les filles de David Gentil, mécontentes d'un jugement rendu par Messieurs de Lausanne, remplacent sa balance par un parasol : elles doivent, pour ce fait, comparaître devant le Conseil, qui les acquitte, mais obligea leur père à refaire la main brisée de la Justice. Lausanne comptait aussi plusieurs puits et des « estuves » (bains chauds). Une « maison des estuves » existait au XVII^e siècle, près de la Cheneau de Bourg. L'eau qui leur était nécessaire était prise au Flon.

De bonne heure, la vente des denrées fut soumise à des inspecteurs et tarifiée. On refuse, en 1567, aux panetiers et boulanger de réduire à 18 onces le pain blanc d'un sol : on punit les boulanger pris en faute. En 1583, on leur fait défense de vendre le pain sans le peser.

Les années 1585 à 1587 furent des années de disette de pain : la récolte n'avait pas manqué, mais on l'avait transportée (exportée) à Lyon et autres lieux. Aussi, en 1586, un mandement de Leurs Excellences interdit-elle l'exportation du blé. Cette mesure fut insuffisante pour assurer l'alimentation de la population : on envoya noble Jean-Baptiste Loys demander à Berne aide et soulagement. Défense fut faite aux boulanger de faire du pain blanc. Seul était admis le pain de ménage, vendu au prix fixé par le Conseil. Durant tout le XVIII^e siècle, la question du blé et du pain reste angoissante pour les autorités de Lausanne.

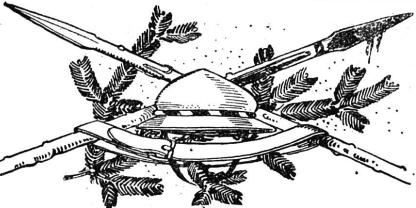
En 1709, on ensement tous les terrains disponibles : ainsi la moitié de la Plaine de Vidy. Le pré de Georgette est laissé en herbe pour la nourriture du bétail. On décide que le pain sera fait d'un mélange d'épeautre, de seigle, de mèche (avoine et orge). Ce pain, dit « bis », était vendu aux pauvres. En 1705, Lausanne comptait 25 boulanger : il en possède actuellement 85.

Le plaid général de 1368 renferme déjà des prescriptions très sévères pour les bouchers ; ils ne pouvaient s'établir, par exemple, que dans la ville inférieure. En 1437, l'évêque autorise l'ouverture d'une boucherie à la Cité. Chaque boucher payait, pour son étal, un droit annuel, et une finance spéciale pour chaque bête abattue. Les prix des différentes sortes de viande étaient fixés chaque année par le Conseil, à des taux si bas que les bouchers n'arrivaient pas à payer leurs fournisseurs de bétail, et comme le Conseil ne voulait rien entendre, ils se tiraient d'embarras en se servant de faux poids et en vendant « chair dangereuse », au risque de l'amende et de la prison.

Les boucheries laissent fort à désirer. Le Conseil des vingt-quatre et des quarante cherche vainement à y remédier. Plusieurs de ces boucheries appartenaien à la Ville, qui les louait au plus offrant ; ainsi celle de St-Etienne avec les chaudières et l'escorchoir (abattoir).

(A suivre.)

(Résumé par J. Blanc, secrétaire).



TYPES ET SILHOUETTES

(Composition d'examen faite le 27 mars 1924, par un collégien de 16 ans, élève de la 1^{re} classe scientifique d'un de nos collèges communaux.)

HIER, le château était en fête. Aujourd'hui, la nuit a ramené la tranquillité et la paix.

Sur les flancs de la montagne ombragés par d'austères sapins, un trouvère déambule en chantant : La semaine a été bonne et les seigneurs généreux.

Une vieille pend à son cou ; un sac de cuir passé en bandoulière, lui bat les jambes à chaque pas ; il contient toutes ses œuvres et tous ses trésors.

Son petit chapeau de feutre noir est surmonté d'une superbe plume que rythme le mouvement saccadé de ses pas ; son habit jaune et rouge, illuminé d'un éclair passager les troncs bruns et résineux des sapins.

Le soleil a déjà parcouru la moitié de son chemin et le trouvère paraît s'en apercevoir, car il tire de son havresac, les restes des festins passés. Puis il continue son chemin, solitaire, improvisant des chansonnettes gaies qui s'égrenent dans la solitude des bois. Le soir approche et le château n'est pas encore apparu aux yeux du voyageur, mais la voix grêle d'une clochette le dirige vers un monastère, où il demande l'hospitalité.

Dans la chapelle, une vingtaine de moines, tous de noir habillés, sont agenouillés et prient la tête penchée ; sur leurs dos voûtés, un rayon de lune entré par une étroite fenêtre, court et semble ainsi les unir au ciel. L'office terminé chacun rentre en sa cellule et le trouvère est laissé seul, en présence d'un repas et du concierge qui lui donnera une chambre pour la nuit. Si le trouvère n'avait pas été si fatigué, il aurait entendu, pendant toute la nuit le murmure des prières et les chants des religieux.

Le soleil n'est pas encore levé lorsque le trouvère quitte l'hospitailler maison de Dieu. Mais déjà, après avoir chanté matines, les moines prennent de l'exercice en vaquant aux travaux agricoles.

Le trouvère chemine et arrive enfin à la lisière de la forêt. Il passe devant les pauvres huttes des paysans ; huttes construites en terre et en feuillage ; leur intérieur est sombre et enfumé ; les habitants, appauvris par les guerres fréquentes entre seigneurs, sont dénudés de tout appareil ; mais ils n'en sont pas moins beaux, forts et sains, les hommes, prêts à répondre à l'appel de leur souverain, et les femmes, à remplacer leurs maris dans le dur et ingrat travail de la terre.

Le trouvère ne s'arrête pas à ces humbles chaumières, car dans le lointain, sur une éminence il aperçoit le château ; leste, agile, il grimpe le coteau. On l'aperçoit de loin et le pont-levis est baissé. Les souverains l'accueillent avec joie, car la fête va commencer.

Dans une large enceinte, de robustes chevaliers se mesurent et se toisent. Ils sont grands, larges d'épaules et grêles des flancs. Ils sont montés sur de vigoureux palefrois, leurs têtes sont enfermées dans les heaumes scintillants de joyaux et leurs corps, protégés par une épaisse cuirasse richement ornée ; à leur côté droit pend l'épée remise par le parrain le jour de leur confirmation, en leurs mains une lance longue et effilée attaque et blesse l'ennemi ; de tranchants éperons stimulent les hardis coursiers. Les coups pleuvent de part et d'autre et des étincelles jaillissent de ces corps de fer, qui bientôt joncheront peut-être un champ de bataille.

Le combat terminé, les chevaliers et leurs dames prennent place sur des divans. Le maître du château distribue les prix aux vainqueurs et annonce le repas. C'est à ce moment que le troubère apparaît et débite ses contes, puis chante quelques chansons accompagné de sa vielle.

Il s'attire de nombreuses félicitations et reçoit des cadeaux, puis il continuera sa course aventureuse.

Pour copie non conforme :

Rocharnon.

Un nouveau Salomon. — Un automobiliste écrase, dans un village des environs de Martigny, une poule imprudente. En homme bien élevé, il arrête sa machine et offre trois francs au propriétaire, en lui laissant la volaille par-dessus le marché.

— Pas de ça ! répond le bonhomme, donnez-moi trois francs cinquante et gardez la poule.

Entièrement des deux parties, aucune ne veut céder.

Un paysan vient à passer, s'arrête, écoute la discussion, puis, sortant dix sous de sa poche, les donne au propriétaire de la poule, et met celle-ci sous son bras.

— De cette façon, dit-il, je vous arrange tous deux.

PRINTEMPS !

Bravant mars, riant du péril,
Le temps met son manteau d'avril
En satin bleu doublé de gaze ;
Manteau de fou, manteau d'amant
Où le soleil huit ardemment
Comme une agrafe de topaze.

Ainsi léger et court-vêtu,
Chantant gaiment turlututu
Ou tontaine, tonton, tontaine,
Le temps joyeux s'en va devers
Les bois fleuris et les prés verts
Courir un peu la pretantaine.

Parmi les arbres rajeunis,
Il vient siffler au fond des nids
Où les oiseaux battent des ailes ;
Cachés dans les premiers buissons,
Il chante un couplet aux garçons
Et prend la taille aux demoiselles.

Aussi quand riant d'un péril
Le temps met son manteau d'avril,
Depuis Prud'homme à l'air antique
Jusqu'à l'oiselet dans son nid,
Chacun l'adore et le bénit,
C'est un universel cantique.

Mais, réveillé par ces chansons,
Et trouvant que nous commençons
Trop tôt la fête printanière,
L'Hiver, jaloux de nos gaîtés,
Au bout de mars nous a guettés
Avant d'entrer dans sa tanière.

« Attendez ! dit-il. Ah ! crebleu !
Je vas t'en flanquer du ciel bleu,
Des pieds dansants, des fleurs foulées,
De l'amour !... » Et cheveux au vent
Il se retourne en se sauvant
Et nous jette des giboulées.

Envieux, malade et bougon,
Ce birde à mine d'Harpagon
Vêtu de laine couleur bise
Est mouillé comme un abrevoir.
Quand il crache, ça fait pleuvoir,
Et quand il tousse, c'est la bise.

Et voici que les durs grêlons
S'envoltent de ses doigts félons,
Mitraillant la feuille précoce,
Et font du haut du firmament
Rouler et croûler méchamment
Ce tas de pois blancs qu'il écosse

Et le pauvre temps en péril
Retrousse son manteau d'avril
Et s'enfuit trempé sous sa gaze,
Laisson pendre au bout d'un ruban
Comme un triste gland de caban
Sa belle agrafe de topaze.